

Le Centre de Documentation de l'Obersalzberg (*Dokumentation Obersalzberg*) est un établissement public géré par la Fondation du District de Berchtesgaden (*Berchtesgadener Landesstiftung*).

Voici le **règlement de la maison** à respecter par tous les visiteurs:

1. Seules les personnes en tenue correcte et adaptée à l'importance du sujet historique de l'exposition seront admises. Surtout les vêtements signalant normalement une conviction d'extrême droite ne seront en aucun cas acceptés. Il en est de même pour tout insigne ou emblème d'extrême droite qui est porté ouvertement.
2. Les visiteurs doivent se conduire convenablement par rapport au sujet historique de l'exposition. Surtout tout comportement ou propos glorifiant, bagatellisant ou niant le régime ou les crimes du national-socialisme seront en aucun cas acceptés. Ceci s'applique également à l'exhibition de tataouages qui peuvent être considérés comme des symboles d'une conviction d'extrême droite. En cas d'infraction, une plainte sera déposée conformément au paragraphe 123 du Code pénal.
3. Le Centre de Documentation de l'Obersalzberg organise des visites guidées de l'exposition. Toutes autres visites guidées proposées par d'autres institutions ou par des personnes externes doivent être autorisées préalablement par écrit.
4. Pendant les périodes de très grande affluence, le personnel est autorisé, pour des raisons de sécurité, à fermer l'exposition temporairement pour d'autres visiteurs.
5. Les billets d'entrée donnent droit à une seule entrée et sont intransmissibles. Lorsque le visiteur sort de l'exposition, son billet d'entrée perd sa validité.
6. Les visiteurs ne doivent entrer dans la maison que par l'entrée principale. Ils doivent quitter la maison à la fin de l'horaire d'ouverture de l'exposition au plus tard.
7. Les enfants ayant moins de 12 ans ne sont admis que lorsqu'ils sont accompagnés de personnes adultes. Les personnes les accompagnant doivent veiller à ce que les enfants se conduisent tranquillement. En général, la visite du Centre de Documentation de l'Obersalzberg n'est par recommandée pour les enfants de moins de 12 ans.

...

8. Pour les groupes d'élèves visitant le Centre de Documentation de l'Obersalzberg, l'obligation de surveillance incombe aux enseignants accompagnateurs.
9. Les chiens et tous autres animaux ne sont pas admis à l'intérieur du bâtiment.
10. Toute responsabilité est déclinée pour les objets déposés au vestiaire.
11. L'ascenseur est réservé aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant et aux autres personnes handicapés physiquement. Il peut aussi être utilisé pour le transport de voitures d'enfants, sinon uniquement avec la permission explicite du personnel de surveillance.
12. Il est interdit de fumer. Il est aussi interdit de boire et de manger, sauf dans des locaux qui sont exceptionnellement et explicitement ouverts à cette fin. Pour ne pas déranger les autres visiteurs, il faut éteindre les téléphones portables.
13. Il ne faut toucher ni aux objets exposés ni aux vitrines. Les visiteurs doivent obéir aux instructions du personnel. En cas d'infraction au règlement de la maison, surtout aux règles no. 1 et 2, les employés du Centre de Documentation de l'Obersalzberg exerçant le droit du maître de la maison sont autorisés à renvoyer des visiteurs de la maison ou bien à leur défendre l'entrée. Toute demande de remboursement du prix d'entrée est déclinée.
14. Les visiteurs sont responsables de tous les dégâts ou dégâts ultérieurs causés par eux au bâtiment ou bien aux équipements mobiles et immobiliers. Les parents sont responsables pour leurs enfants.
15. Ce règlement de la maison entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Bad Reichenhall, le 10 décembre 2014

Fondation du District de Berchtesgaden (*Berchtesgadener Landesstiftung*)

Georg Grabner

Administrateur élu du District de Berchtesgaden et Président du Conseil d'administration de la Fondation du District de Berchtesgaden (*Berchtesgadener Landesstiftung*)